

Les paradoxes de la prévention - L'abrégé

Établir un nouveau cadre de réflexion pour créer de la santé au sein des politiques de prévention

La Belgique et la Flandre investissent des fonds publics considérables dans les soins de santé, la prévention, la protection de la santé et les initiatives qui contribuent directement ou indirectement à améliorer la santé de la population.

Pourtant, notre analyse a révélé une tension pour le moins étonnante.

La politique est majoritairement axée sur la prévention de la perte de la santé, la protection contre les risques pour la santé et la récupération de la santé en cas de maladie ou de lésion. Bien moins visible est l'investissement en amont, dans la **création de la santé**.

On entend par là le renforcement systématique de la capacité de santé physique, mentale et sociale des personnes, qui passe entre autres par plus d'activités physiques, une alimentation saine, le sommeil, la résilience mentale, la cohésion sociale, l'enseignement, le travail et un cadre de vie sain.

Créer de la santé n'est pas une alternative pour la prévention. C'est le fondement sur lequel reposent la prévention, la protection de la santé et la récupération de la santé.

Le paradoxe de la prévention

L'analyse des documents politiques publics, de registres des subsides et de l'information budgétaire des pouvoirs publics flamands et fédéraux montre que la santé est déjà soutenue par maints domaines d'action politique.

C'est louable certes.

Mais c'est justement là que différents paradoxes apparaissent.

Nous investissons dans la prévention, alors que des mesures prises dans d'autres domaines d'action politique sont susceptibles de compliquer les comportements sains. Nous reconnaissons que l'activité physique est essentielle pour la santé, mais l'infrastructure sociétale qui permet aux gens de bouger de manière structurelle est encore insuffisamment considérée comme faisant partie intégrante du modèle de santé. Nous investissons de gros montants lorsque nous perdons la santé, alors que les investissements dans le fondement – **créer de la santé** – sont plus difficiles à identifier.

Le paradoxe fiscal rend cette tension très concrète.

C'est à juste titre que la fiscalité sert à décourager les comportements néfastes ou dommageables pour la santé. Il est dès lors difficilement défendable de rendre moins accessibles les activités qui contribuent visiblement à la **création de la santé**.

Ce serait particulièrement pertinent lorsque les mesures budgétaires futures devaient entraîner une taxation plus lourde de l'activité physique organisée et du fitness.

Le fitness n'a pas à se faire une place, elle l'a déjà.

Chaque jour, plus d'un million de Belges investissent eux-mêmes dans leur santé grâce à la pratique du fitness et d'activités physiques organisées.

Les centres de fitness, les coaches et autres professionnels du mouvement préviennent ou traitent des maladies qui ne devraient pas survenir. Ils font le travail en amont : ils aident les gens à construire et entretenir l'activité physique, la résilience, les habitudes saines et un mode de vie actif.

C'est pourquoi le constat majeur de cette recherche a changé notre propre regard sur la santé.

Pas la peine d'incorporer le fitness aux soins de santé préventifs. Il a déjà sa place dans un modèle de santé plus large : il est l'un des nombreux facteurs sociétaux qui *créent de la santé*.

La question politique est de savoir comment cette contribution est reconnue, intégrée et facilitée au sein d'une politique de santé cohérente.

Du paradoxe à la perspective

Cette publication ne fait pas cas d'un nouveau département de la santé, d'un régime financier propre au fitness ou d'une refonte de la politique de prévention existante.

Elle propose un cadre de réflexion simplifié.

Lors de la prise de décisions politiques importantes, la Belgique et la Flandre peuvent se poser systématiquement la question suivante :

Est-ce que la décision politique contribue à la création, la prévention, la protection ou la récupération de la santé – et est-ce que ces fonctions se renforcent suffisamment mutuellement ?

Il s'ensuit sept orientations politiques :

1. Identifiez la **création de la santé** comme une fonction d'orientation politique à part entière, et comme le fondement du modèle de santé ;
2. Veillez à un pilotage transversal entre les domaines d'action politique ;
3. Mettez en évidence les investissements dans la **création de la santé** ;
4. Investissez suffisamment en amont du cycle de santé ;
5. Évaluez systématiquement l'impact des mesures fiscales et réglementaires sur la **création de la santé** ;
6. Reconnaissez les citoyens ; les employeurs ; les organisations de sport, de fitness et de la société civile comme des partenaires de la santé ;
7. Ne mesurez pas seulement la maladie et le recours aux soins, mais également la santé qui est créée.

La question politique centrale

L'essentiel des *Paradoxes de la prévention* peut finalement être concentré en une question :

C'est une bonne chose que de savoir que la Belgique et la Flandre investissent dans la prévention, la protection de la santé et la récupération de la santé, mais quelle attention portons-nous au fondement sur lequel tout repose : *créer de la santé* ?

Selon nous, cette question mérite toute sa place dans une politique future en matière de santé, prévention, budget et fiscalité.

À la lumière de cette analyse et de cette publication, nous demandons avec insistance de tenir compte de cette perspective dans les débats budgétaires à venir et les mesures fiscales qui peuvent en découler. Surtout lorsque ces mesures portent sur des activités qui présentent des bienfaits avérés pour la *création de la santé*, leur éventuel impact sur la santé, l'accessibilité et les coûts pour la société sur le long terme méritent d'être pris en compte.